

N°200 / MAI 2025

# L'ÉCLAIR

LE MAG' DE SAINT-ARNOULT

## BUDGET 2025

*Adopté lors du conseil municipal du 8 avril 2025.*

**CHASSE AUX ŒUFS, CARNAVAL ET SALON D'ART...  
PUIS FÊTE DE LA VILLE LE 24 MAI !**

**LE REGARD DU DOCTEUR ARSONNEAU**



*Saint-Arnoult  
en Yvelines*



# ÉDITO

## MADAME JOËLLE JÉGAT, MAIRE



Le conseil municipal du 8 avril a permis d'adopter le bilan financier 2024 et de voter le budget pour l'année 2025.

Le compte financier unique, produit conjointement par la commune et la trésorerie publique, confirme un excédent de 836 000 € en 2024, là où certains nous prédisaient la faillite et d'autres nous accusaient de dépenser plus que nos moyens.

Cette somme vient renforcer le budget 2025. L'exercice 2024 s'est déroulé sans recours à l'emprunt, bien au contraire : la dette de la commune a été réduite de 14% par rapport à l'année précédente. À ce jour, elle s'élève à 264,61 € par habitant, contre 783 € en 2023 en moyenne nationale pour les communes de moins de 10 000 habitants. Pour 2025, le budget s'établit à hauteur de 18 millions d'euros, répartis équitablement entre fonctionnement (9 M€) et investissement (9M€).

Le taux des impôts locaux reste inchangé.

Après la réalisation de nouveaux vestiaires du complexe sportif, l'année 2025 verra :

- Les premiers travaux de requalification de l'avenue Henri Grivot
- La reconstruction du centre technique municipal, dans la zone des Courroyés
- Le début de la construction de la maison médicale, place Jean-Moulin

La commune réaffirme son engagement auprès des associations, avec un budget de 162 360 € de subventions attribuées en 2025.

Vos élus poursuivent leur engagement : maintenir et développer les services, en menant des projets ambitieux mais raisonnés.

Cette ambition s'appuie sur le soutien financier de nos partenaires, que sont l'État, la Région, le Département et l'Agglomération.

Avoir de l'ambition c'est bien, veiller à la bonne santé financière de la commune est essentiel. Mais sans

ambition, une commune s'essouffle. C'est donc un travail d'équilibriste, mené par les élus et agents, qui parfois implique de reporter certains projets faute de financements extérieurs, comme celui du pôle scolaire.

L'ambition municipale, c'est aussi favoriser les temps de partage et de convivialité avec toutes et tous, à travers des rendez-vous culturels et festifs.

En avril, vous avez pu profiter du Salon d'Art organisé par Art'Passion Arnolphiens, des soirées théâtre du Grenier de la Rémarde, du carnaval de nos services animation et enfance, de la chasse aux œufs de l'ACASA et de celle conjointement menée par la Maison Elsa Triolet-Aragon, l'enseigne U express et la mairie.

Rendez-vous maintenant le 24 mai, pour la Fête de la Ville et le lancement de l'installation artistique "La poésie volcanique", dans le parc Arsonneau, en partenariat avec la Maison Elsa Triolet-Aragon et les enfants des écoles.

**Madame le Maire et ses adjoints reçoivent à la mairie sur rendez-vous.**

---

**L'Éclair, le magazine de tous les Arnolphiens.**

Directrice de la publication : Joëlle Jégat

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Crédits photos : Freepik - Adobe Stock

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr - www.saintarnoultenyvelines.fr

Impression : Imprimerie Chevillon-imprimeur. Dépôt légal : Mai 2025. Numéro ISSN 3002-0468.

# SOMMAIRE

MAI 2025

**8-9**



**11 à 13**



Édito du Maire - P. 2

Label Ville : bientôt un 5<sup>e</sup> pétale ? - P. 4

Spectacle de magie offert par le CMJ - P. 5

Chasse aux œufs - P. 6-7

Permis de diviser - P. 8-9

À venir au Cratère - P. 10

Trophée du fleurissement durable VVF - P. 11 à 13

Conseil municipal : budget 2025 - P. 14 à 16

Médiathèque : sorties DVD - P. 17

Actualités - P. 18

Histoire : Pierre Arsonneau - P. 19

Un carnaval haut en couleurs - P. 20-21

Salon d'Art du Colombier - P. 22-23

Portrait : Bernard Garel - P. 24-25

Questions/Réponses - P. 26

Travaux - P. 27

Agenda - P. 28-29

Tribunes d'expression - P. 30

Numéros utiles et état civil - P. 31



**20-21**



**24-25**

## BASEBALL

### MADAME LE MAIRE LANCE LA SAISON DES CERFS



À l'instar de la ligue américaine, l'équipe senior des CERFS a débuté sa saison fin mars. Pour la seconde journée de championnat, disputée à domicile, le coup d'envoi a été donné par madame le Maire, Joëlle Jégat.

L'objectif des CERFS cette saison sera de disputer comme en 2024 les playoffs en septembre, afin d'accéder au niveau régional. Un objectif entamé sur de bonnes bases, les CERFS s'étant imposés face à leurs adversaires du jour, les Gothics de Gif/Yvette, sur le score de 19 à 9. Un match placé sous la direction de l'arbitre local, Jean-Yves Delcroix. Cet hiver, le club arnolprien a formé cinq arbitres et un scoreur, un investissement des jeunes officiels, essentiel pour assurer sa progression dans la hiérarchie à l'occasion de sa quatrième saison.

# LABEL VILLE

## BIENTÔT UN 5<sup>E</sup> PÉTALE ?

*Outre les aspects pratiques liés notamment à la mobilité avec la présence toute proche du réseau autoroutier, mais aussi des services, commerces et écoles, l'installation des nouveaux Arnolphiens est très souvent motivée par le fait de retrouver un cadre de vie paisible entre champs et forêts. Une situation qu'il convient aussi de confirmer par un environnement toujours plus vert.*

Les agents du service des espaces verts sont les artisans du fleurissement de la ville. Les Yvelines sont le seul département francilien labellisé « département fleuri ». Le label Villes et Villages, témoigne de cette volonté commune de soigner notre cadre de vie.



**U**ne commune doit son dynamisme à la présence de ses habitants, dont dépend le maintien de ses services. Ces deux aspects sont liés, tout comme celui d'offrir à sa population un environnement le plus proche de la nature.

Cette ambition de reverdir parcs, voies de circulation, cours d'école et autres voies publiques n'a pas échappé aux membres du jury départemental du label « Villes et Villages Fleuris » venus constater l'été dernier les actions menées par la commune pour embellir notre cadre de vie, renforcer la biodiversité et promouvoir un aménagement durable du territoire.

Le département des Yvelines joue un rôle central dans le développement et le rayonnement de ce label. Il accompagne les communes à chaque étape de leur candidature en faveur du fleurissement, de la préservation des ressources naturelles et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le constat de la dernière visite estivale du jury départemental est parvenu par courrier à la mairie le 21 février dernier. Il fait état :

- D'un binôme " élue à l'environnement " et " technicien municipal " des espaces verts réactif et opérationnel
- D'axes stratégiques clairs, visant à reconnecter la ville à son environnement naturel fort
- D'une communication régulière via des brochures de qualité

- D'une approche cohérente dans la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, avec de nombreuses actions mises en place

Après avoir salué le dynamisme et l'ambition de la commune de se rendre toujours plus attractive et harmonieuse, le jury a fait part de préconisations pour les actions à venir, notamment :

- Augmenter la part des vivaces et arbustes
- Mettre davantage en valeur les qualités paysagères comme les feuillages et les écorces
- Renforcer l'affichage et la communication sur les actions menées pour sensibiliser davantage habitants et visiteurs
- Accentuer la mise en valeur des bâtiments
- Soigner les abords des établissements publics
- Impliquer les habitants dans l'aménagement des zones d'habitations

Avec les aménagements terminés depuis l'été dernier, à savoir la seconde phase du cheminement et la renaturation de la Rémarde dans le parc de l'Aleu, puis ceux en cours actuellement, l'aménagement paysager du parvis de la mairie et de l'école du Jeu de Paume, la plantation d'arbustes, et enfin ceux à venir cette année, la 4<sup>e</sup> et dernière phase d'aménagement du parc de l'Aleu, la pose toute prochaine d'une signalétique et le tracé à venir d'un sentier botanique, la réponse posée en titre ne fait plus aucun doute. Le prochain pétale est tout proche.

**Poursuivre  
le retour de la  
nature en ville**

# JEUNESSE

## SOUS LE CHAPEAU DU CMJ

*Au Colombier, le Conseil municipal des jeunes a offert samedi 5 avril aux petits et grands un moment de rêve et d'émerveillement en programmant un spectacle de magie. Une belle initiative, saluée par le public venu nombreux au rendez-vous. Une mention spéciale aux jeunes élus, organisateurs de cet évènement, qui démontre une nouvelle fois que leur engagement citoyen peut rimer avec créativité, partage et joie collective.*



Les enfants trépignaient d'impatience, les parents affichaient un sourire curieux. Sur scène, le magicien Clément, a très vite capté l'attention du public avec ses premiers tours mêlant humour, illusion et mystère.



# CHOCOLAT

## DEUX CHASSES POUR UNE FÊTE DE PÂQUES RÉUSSIE

*Les gourmands ont été comblés lors du week-end pascal, à condition de faire preuve d'un peu de malice et de perspicacité !*

*Le samedi, l'ACASA et ses deux mascottes ont donné le coup d'envoi avec une chasse aux œufs pleine d'énigmes, à résoudre pour mériter les précieuses douceurs chocolatées.*

*Le dimanche, c'était au tour de la Maison Elsa Triolet-Aragon de proposer sa version de la chasse : une quête originale à travers le parc, à la recherche d'œufs factices bien cachés.*

*Pour compléter ces deux journées festives, les familles ont pu profiter du spectacle « Fabrik », et des animations d'équilibre proposées par la compagnie L'Épate en l'air, dans le cadre bucolique du parc du Moulin de Villeneuve.*

Qui a dit que la chasse aux œufs n'était destinée qu'aux enfants ? Toujours est-il qu'à l'occasion du week-end pascal, c'est bien en famille que les Arnolphiens et les habitants des alentours ont pris plaisir à prendre part aux deux chasses aux œufs organisées par les acteurs économiques de notre ville ainsi que par l'association de la Maison Elsa Triolet - Aragon, U express et la mairie.





**La chasse aux  
œufs : un prétexte  
pour partager  
bien plus que  
du chocolat**

# URBANISME

## LA COMMUNE INSTAURE UN PERMIS DE DIVISER

*Se loger n'est pas chose aisée dans les grandes villes, et cela l'est encore moins lorsqu'on souhaite s'établir au plus près de son lieu de travail, ou dans une commune disposant d'écoles, de services et de commerces. Selon la situation des uns et des autres, Saint-Arnoult-en-Yvelines réunit en partie, voire en totalité toutes ces attentes. Pour y répondre, la tentation est grande pour les propriétaires de diviser pour mieux satisfaire cette demande de logement. Pour réguler cette situation, la commune instaure un permis de diviser.*

Le permis de diviser instauré par la commune ne vise pas à inciter à la multiplication des logements sur une même surface, bien au contraire. Trop souvent confrontée tardivement à de tels projets, pour lesquels elle doit intervenir en fin d'opération soit pour la délivrance d'autorisation d'installation d'un compteur électrique ou des travaux de voirie, la commune souhaite dorénavant être informée en amont de tous projets de division, qu'elle soit foncière ou immobilière.



**D**ans un contexte où la division foncière des propriétés est de plus en plus fréquente à l'intérieur des villes, la création de nouveaux logements par changement d'affectation, comme convertir un emplacement jusqu'alors commercial en lieu d'habitation, ou la réhabilitation de bâtiments anciens, est un phénomène courant.

Si cette situation traduit une certaine attractivité de notre commune et un esprit d'initia-

tive des Arnolphiens, il faut noter que cela échappe en grande partie au contrôle communal, et aboutit à alourdir davantage le déficit de logements locatifs sociaux. Ainsi, ce type de division foncière n'était jusqu'à maintenant pas porté à la connaissance de la municipalité et peut créer des situations sources de difficultés à terme :

- pour les riverains de ces divisions, par la promiscuité induite ;
- pour les éventuels futurs acquéreurs ou



locataires, lorsque la division est un simple «coup immobilier » peu soucieux de la qualité de vie dans les nouveaux logements créés, réalisée sans que la municipalité n'ait été informée au préalable de leur existence et motivée par un opportunisme purement financier qui pourrait générer un développement mal maîtrisé, attirant les marchands de biens et favorisant la spéculation ;

- pour la municipalité elle-même, qui doit accueillir sur son domaine public les travaux liés au raccordement des nouveaux logements, ainsi que redoubler d'efforts pour compenser le déficit de logements sociaux, lesquels sont imposés par la loi SRU ;
- pour la sécurité du domaine public, lorsque ces divisions donnent lieu à une multiplication des accès véhiculé sur le domaine public, notamment à proximité d'intersections ;
- pour la maîtrise des surfaces imperméabilisées sur des fonciers mal adaptés.

L'article L. 115-3 du Code de l'Urbanisme stipule notamment que « dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable [...] les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager ».

En application de cet article, le conseil municipal du mardi 8 avril a donc instauré le permis de diviser sur l'ensemble délimité par les zones urbaines (UA, UB, etc.) et à urbaniser (AU...) du PLU de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Cette réglementation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le fait de diviser une grande bâtisse en plusieurs appartements sans modification de l'aspect extérieur mais aussi la vente d'un garage par division foncière pour être transformé en logements, sont deux situations pour lesquelles la commune a souhaité étendre le permis de diviser, afin d'anticiper toute problématique avec les propriétaires d'origine.

La commune s'oppose également à transformer un commerce en logement. Bien lui prend, car chaque refus se traduit toujours par l'arrivée d'une nouvelle enseigne.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Ministère de l'Énergie et du Climat

**CERFA**  
N° 13702\*01

**Déclaration préalable**  
Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager

Ce document est émis par le service en charge de l'urbanisme.  
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions ou des travaux non soumis à permis de construire, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 10552.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour le recevoir.  
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des bases d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration dans une affiliale agréée des services France, dans les 30 jours suivant l'achèvement de la construction (ou sera de facto 1405 du CERF), sur l'unique portail de site avec accès par le service « Gérer mes démarches ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (aménagement complet, aisé de stationnement, aire d'accueil de gens de passage...) de forte importance visée à l'origine (destination) ;
- vous divisez un terrain pour en délimiter un ou plusieurs lots en vue de construire :
  - en dehors d'un site classé, du patrimoine d'un site patrimonial remarquable ou des abords des monuments historiques ;
  - sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à situation liée au projet ou à l'équipement ;
  - vous réalisez une division foncière dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

Pour savoir précisément à quelle(s) situation(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous rapprocher auprès de votre maître de site de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistant aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU) disponible sur [www.adau.parcis.fr](http://www.adau.parcis.fr)

**Cadre réservé à la saisie des données de projet**

D	Dpt	Commune	Année	N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le \_\_\_\_\_

Cadre de la mairie et signature du receveur

Destinataire :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Plan National

### Comment diviser un terrain ?

Vous souhaitez diviser votre terrain en plusieurs lots, par exemple pour vendre une partie ou construire plusieurs maisons ? Dans certains cas, une déclaration préalable suffit. C'est notamment le cas lorsque la division ne crée ni voie, ni espace commun, et ne nécessite pas un permis d'aménager. Pour cela, il vous faudra remplir un formulaire spécifique : le CERFA 13702\*01. Vous pouvez le retirer auprès du service urbanisme ouvert uniquement sur RDV les mardi,

mercredi, jeudi, vendredi et les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> samedi du mois de 8h30 à 12h30. Contact : [urba@say78.fr](mailto:urba@say78.fr). - Permanence téléphonique assurée les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 au 01 30 88 25 33.

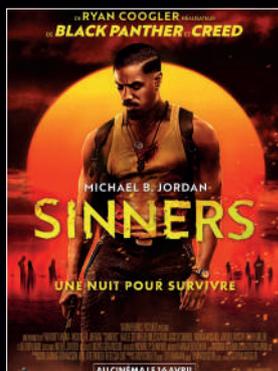
Toutes les démarches d'urbanismes sont également accessibles en ligne **sur le site de la mairie, rubrique Cadre de vie > Urbanisme & Habitat.**

# cinéma m'était conté...

Cinéma  
**Le ratère**

## À VENIR EN MAI...

### ACTION / FANTASTIQUE



Sortie nationale  
le 30 avril



Avant Première  
le 17 mai



### ANIMATION



À partir du 7 mai



À partir du 4 juin

### COMÉDIE



### DRAME



Téléchargez l'application de votre cinéma sur votre smartphone.



# LAURIERS

## TROPHÉE DU FLEURISSEMENT DURABLE VVF

*Le label "Villes et Villages Fleuris" est un excellent moyen de promouvoir le développement durable, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité touristique et économique de la commune. Il met l'accent sur l'engagement des communes en matière de développement durable et de préservation de l'environnement.*



Le Trophée du Fleurissement Durable récompense les communes mettant en œuvre des pratiques de fleurissement respectueuses de l'environnement, favorisant la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Un moyen pour la commune d'évaluer son action en faveur du cadre de vie et de se rendre compte de ce qui lui reste à accomplir pour le bien-être des Arnolphiens en la matière.

**L**es communes labellisées s'engagent à protéger les ressources naturelles, en adoptant des pratiques telles que la gestion raisonnée de l'eau et le choix de plantes adaptées, tout en prenant en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Après les projets déjà menés à terme et ceux en cours en matière d'aménagement paysager et environnemental, la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines s'est inscrite en 2025 au trophée du fleurissement durable dont les critères de jugement sont les suivants :

Axe d'évaluation	Critères
Communication et pédagogie envers les habitants et usagers	Sensibilisation et communication auprès des habitants
	Programme d'éducation à la nature mené ou soutenu par la municipalité
	Intergénérationnalité
Formation des équipes	Plan de formation continue des agents et responsables techniques
	Formation du/des élu(e)s associés à la démarche
	Pertinence des formations suivies en regard de la thématique
Ressources naturelles	Palettes végétales et conceptions paysagères économes en eau
	Démarche de réduction des émissions de GES
	Réduction du fleurissement hors sol
	Utilisation d'engrais et amendements organiques
	Utilisation de paillages organiques
	Préservation des sols (terres végétales, déminéralisation, ...)

## UN ÉTAT DES LIEUX, LES PROJETS, LES RÉALISATIONS

Dans notre commune forestière et rurale, la densification du centre-ville est imposée en raison de son déficit en logements sociaux.

Les futurs projets immobiliers sont donc nombreux et concentrés. Certains, tels que la construction de logements, du local de la police municipale et de la halle du nouveau marché avenue Henri-Grivot, débiteront tout prochainement, de même que la construction de la maison médicale, très attendue, place Jean-Moulin.



La route départementale qui traverse la commune est également un frein aux désirs des Arnolphiens de pouvoir profiter d'un centre-ville plus vert et plus agréable. Nos atouts principaux sont notre rivière, nos deux principaux parcs ainsi que la coulée verte. Cette dernière a fait l'objet d'une étude interne. Ce projet demande des recherches de subventions et des fonds non disponibles en 2025 dans un contexte de désengagement des institutions régionales, départementales et nationales.

Depuis quatre années, les projets avancent pour protéger, inventer et améliorer ces différents espaces dans notre commune. Les mentalités évoluent. La prise de conscience générale de la mauvaise santé de la planète fait apparaître de nouvelles tendances plus respectueuses et protectrices parmi certains de nos concitoyens.

Nos agents des espaces verts, sous la responsabilité de Yann Forgé, ont en charge le patrimoine vert de la commune, attentifs aux problématiques de biodiversité, de changement climatique, notamment pour le choix des essences, l'entretien des arbres et la gestion de l'eau.

## La gestion des zones humides : un véritable réseau bleu

### - La Rémarde

Les travaux de réhabilitation du cours d'eau sont en cours avec la GEMAPI (Rambouillet Territoires) et les gardes rivières. Une communication importante est proposée aux Arnolphiens sur tous ces sujets.

### - Le parc de l'Aleu

Le parc de l'Aleu fait l'objet d'un entretien régulier garantissant la protection des berges dont certaines parties ont été replantées de végétaux adaptés. Des zones de non-tonte sont mises en place pour préserver plantes, insectes, oiseaux...

Des affichettes informent le public.

Un projet de rénovation (parcours personnes à mobilité réduite, sentier botanique, réfection des barrières bois...) est en cours depuis trois ans et sera terminé en 2025.

### En ville : végétalisation, nouveaux sites

Le passage de la route départementale en plein centre-ville complique la gestion du fleurissement urbain. Il s'y trouve beaucoup de voitures pour peu de place, et une demande des commerçants de conserver le stationnement au plus près des boutiques.

- **50 arbres ont pris place rue Jean Moulin** en 2022, 220 mètres de haies ont été plantés sur ce même site et, en 2025, un petit verger, constitué de 8 pommiers et 8 noisetiers, a complété cette nouvelle zone arborée.

- **Le parc Arsonneau** a été amélioré avec des sentiers PMR, de nouveaux mobiliers, des plantations de haies, d'arbres, de vivaces et de bulbes.

- **Le jardin de l'église** réduit à une pelouse vide de 850 m<sup>2</sup>, accueille aujourd'hui pommiers, petits fruitiers pour un partage intergénérationnel : cueillettes, confitures...

- **La salle municipale « Le Colombier »**, située à l'angle du parc Arsonneau, très sollicitée pour tout type d'événements, pouvant accueillir 300 personnes, possède une cour arrière très prisée surtout lors des événements printaniers et estivaux.





À l'heure du changement climatique, l'endroit se prête merveilleusement à la création d'un jardin-patio de plantes différentes mais néanmoins résistantes à des températures froides. Ainsi, le choix a été fait, en concertation avec nos jardiniers de la ville, de mettre en scène un figuier, 2 palmiers de chine, 3 grenadiers, 6 kiwis (un mâle et 5 femelles) accompagnés de diverses vivaces colorées pour un total d'environ 3 000 euros.

#### - La place du Jeu de Paume

Constituée, il y a peu encore, d'une simple étendue aride constituée de graviers rendant difficile la circulation aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes, cette place offre aujourd'hui un cadre accueillant, pavé, accessible à tous, végétalisé et aménagé de bancs.

#### Le fleurissement

- Les jardinières et suspensions ont été abandonnées. Elles étaient la cible de détériorations régulières et nécessitaient un arrosage constant.
- Les terre-pleins et ronds-points sont plantés d'arbres, d'arbustes et de vivaces. Les plates-bandes enherbées aux alentours du cinéma, régulièrement utilisées comme « crottoirs », ont été garnies de vivaces et d'arbustes. Cette action permet de préserver nos agents des éclaboussures fécales lors des tontes. Du paillis coloré a été posé.
- Une attention particulière est portée au fleurissement lors des manifestations et commémorations officielles.
- L'entretien du cimetière est de la responsabilité de nos services techniques. Le nouveau columbarium a été planté il y a 2 ans avec des arbustes, des plantes grimpantes et des tapis de sédum au sol.

- Des campagnes automnales de plantation de bulbes ont été initiées dès 2022 avec environ 1 000 bulbes mis en place dans divers sites chaque année.
- Le remplacement des arbres malades ou dangereux effectué chaque année.
- Des placettes de tontes tardives sont préservées dans divers endroits de la commune (rue Jean-Moulin, au jardin de l'église, au rond-point de la rue du Porc-Épic et au parc de l'Aleu)
- La lutte contre les chenilles processionnaires du pin est effective depuis 4 ans avec la pose de dispositifs appropriés sur les pins du domaine communal dès le mois de mars. Des nichoirs à mésanges sont placés dans différents sites.

#### Les actions pédagogiques

- Chantier participatif du jardin de l'église, dont les plantations de pommiers et de petits fruitiers ont été réalisées avec les enfants du centre aéré et nos services techniques. Ce site accueille certaines manifestations comme le " trocplantes ".
- Les jardins partagés sont entretenus par des riverains volontaires.
- Des visites guidées sur la faune et la flore du parc de l'Aleu sont animées avec les gardes rivières.

**Chaque  
Arnolphien  
est invité à fleurir  
ses abords**



#### Les communications

Depuis 4 années le magazine communal « l'Éclair » offre 3 pages d'information sur les thèmes environnementaux. Vous retrouverez tous les articles sur le site de la mairie à la rubrique « Publications ».

Une page est également consacrée à des rubriques « cadre de vie » et « bien vivre ensemble ».

Le livret spécialement conçu en 2022 pour « Villes et villages fleuris » comporte l'ensemble de ces articles et est régulièrement mis à jour.

Mardi 8 avril 2025 - 20h - Salle du conseil municipal au Colombier

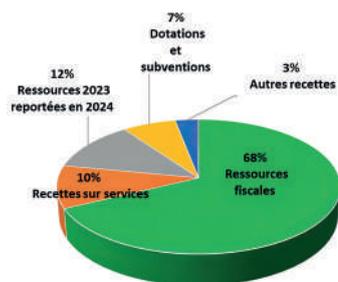
## BUDGET 2025

### 162 630 EUROS ALLOUÉS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA SUBVENTION 2025

I. L'exercice budgétaire de l'année 2024 laisse apparaître un solde positif de 836 291,47 €. Celui-ci se décompose :  
 Recettes de fonctionnement : 9 337 188,58 €  
 Dépenses de fonctionnement : 7 238 844,63 € → + 2 098 343,95 €  
 Recettes d'investissement : 1 388 815,10 €  
 Dépenses d'investissement : 1 785 553,95 €  
 Soit un solde d'investissement : - 396 738,85 €  
 Reste à réaliser : - 865 313,63 € → - 1 262 052,48 €  
 2 098 343,95 - 1 262 052,48 = 836 291,47 €  
 Le domaine fiscal représente la majorité des recettes de fonctionnement, soit 68%.

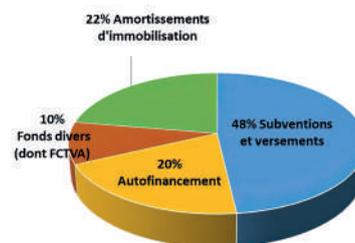
Il s'agit de 3 838 081,99 € de masse salariale pour 94 agents en 2024, contre 96 en 2023.  
 Le nombre de postes en « Equivalent Temps Plein » est de 84,87 contre 85,34 en 2023.  
 L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une gestion de personnel dynamique et bienveillante. Un travail sur la gestion plus efficiente du service entretien a permis d'infléchir cette hausse inéluctable à service constant.  
 Les charges générales constituent 39 % des frais de fonctionnement. Il s'agit de charges obligatoires d'administration, d'entretien et de maintenance, ainsi que les charges dédiées au service public (scolaire, jeunesse, animation, urbanisme, état civil, etc.).  
 Les ressources issues de subventions et de versements représentent 48% des recettes d'investissement. Il s'agit de : 443 930,80 € de subventions du département des Yvelines, de la région Île-de-France, de l'État et des partenaires locaux.  
 225 000 € de versement départemental pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la maison médicale.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 9,3 M€**



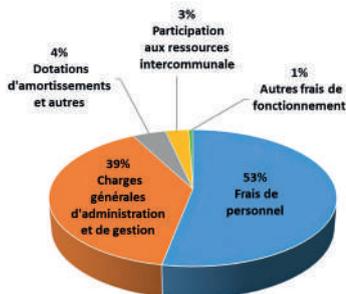
Il s'agit de 6 325 277,48 € de recettes fiscales, dont 5 255 964,48 € d'impôts directs locaux (dont la taxe foncière principalement) et 1 069 313 € d'attribution de compensation.  
 Le domaine des services constitue 10 % des recettes de fonctionnement.  
 Il s'agit de 959 237,81€ de produits issus de la restauration scolaire, le périscolaire, la garderie, le centre de loisirs, les concessions de cimetière, les occupations du domaine public, les loyers et diverses recettes de service public.  
 La ressource propre occupe une place importante avec 12%, soit 1 127 492,37 € de résultat de l'année 2023 reporté en 2024.  
 Les frais de personnel représentent 53 % des dépenses de fonctionnement.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 1,3 M€**

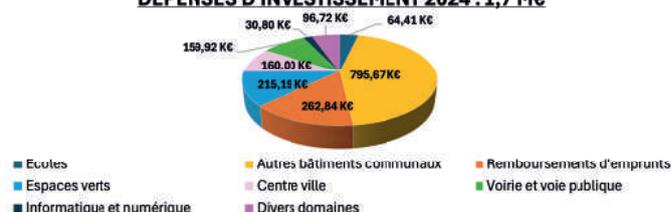


L'autofinancement représente 20% des recettes d'investissement en 2024.  
 Le résultat d'investissement pour l'exercice 2023 de 275 535,31 € est reporté sur l'exercice 2024, apportant une ressource interne de financement.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 7,2 M€**



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 1,7 M€**



2. L'excédent de 2024 de 836 291,47 € a été reversé au budget de fonctionnement 2025.

3. Pour l'année 2025, les taux de taxes foncières restent inchangés.

4. Par le biais des tickets jeunes, la commune accorde une aide financière annuelle de 40 € à chaque jeune Arnolphiens jusqu'à l'âge de 21 ans. Elle est répartie en 20€ pour une adhésion à une structure sportive et 20 autres euros pour une adhésion à une association culturelle. En 2024, 570 tickets jeunes ont été utilisés parmi 10 associations arnolphiennes, auxquelles la commune a donc versé une subvention globale de 11 390 €.

À titre d'information, nombre de tickets par association : USSA : 368 – Conservatoire : 94 – FC Saint-Arnoult : 54 – AS collège Georges Brassens : 24 – Les Amis de l'Hameçon : 11 – Espace Temps : 7 – Les Ludotiens : 7 – Comité de jumelage Freudenberg : 2 – Le Sarment Arnolphiens : 2 – Photos Sphère : 1

À noter l'usage de 123 tickets jeunes pour la médiathèque, 80 pour l'espace jeunes et 12 pour l'accueil de loisirs. Ces structures municipales ne sont pas concernées par le versement d'une subvention. Au total en 2024, 785 tickets jeunes ont été utilisés.

5. La commune alloue chaque année une subvention de fonctionnement aux associations arnolphiennes. Depuis 3 ans, une subvention pour projet a également été mise en place. Pour 2025, le montant global des subventions s'élève à 162 360 €, dont une subvention pour projet de 2 000 €.

Retrouvez le montant individuel des subventions :



6. Le budget d'investissement comprend des Autorisations de Programmes (AP), projets menés et financés sur plusieurs exercices comptables. Ces AP donnent lieu à des Crédits de Paiement (CP) sur l'année en cours. Pour 2025, ces Crédits de Paiements sont les suivants :

Éclairage public : 401 900 €  
Centre-ville : 1 942 400 €  
Maison médicale : 1 234 336 €  
Parc de l'Aleu : 131 940 €  
Centre technique municipal : 1 267 370 €

7. Après la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 4 mars 2025 et la commission des finances le 20 mars, le budget 2025 de la commune s'établit ainsi :

Fonctionnement : 9 047 893,77 €

Investissement : 9 181 624,38 €

Total : 18 229 518,15 €

Par rapport à 2024, ce budget connaît une hausse de 10,74%.

## Section de fonctionnement

Elle est due au report de l'exercice 2024 (+836 291,64 €), aux recettes issues des produits de services + 262 811,12 €, notamment celles d'occupation du domaine public dans le cadre des opérations Grivot et Stourm. En effet, les entreprises de construction s'acquittent de droits pour occuper le domaine public.



La fiscalité locale (la taxe foncière principalement) représente 57% de cette section de fonctionnement attendue à hauteur de 5 158 943,04 €, soit une hausse de 239 571 € (+4,87% par rapport à 2024)

La hausse des dépenses de fonctionnement est estimée à 4,80% soit + 414 113,64 € avec pour objectif d'assurer la continuité de la qualité du service public, tout en assurant un budget maîtrisé. Elle est constituée d'un virement à la section d'investissement de 190 654,22 €, d'une augmentation de 45 983 € des prestations informatiques et d'une maîtrise de la masse salariale + 70 650 € (+1,78%).

## Section d'investissement

Les recettes d'investissement attendues en 2025 proviennent des partenaires. Elles sont essentielles pour mener les projets bâtimentaires à hauteur de 37% avec 3 416 298,18 € de subventions (État, Région, Département, Rambouillet Territoires et projets urbains partenariaux (PUP)).

La part communale est de 26% à hauteur de 2 357 906,19€. Le recours à un emprunt de 1 914 545,20 € permettrait d'équilibrer ce budget (21%), complété de recettes annexes.

Les principaux projets d'investissement sont dédiés aux infrastructures publiques avec trois opérations phares : Redynamisation du centre-ville avenue Henri-Grivot :

# conseil municipal

1 942 400 € dont 1 300 000 € de foncier (bande herbeuse, local commercial, parking et halle) et 642 400 € de réalisation (études, travaux de construction de la halle et local de la police municipale et subvention foncière I3F). Reconstruction du Centre Technique Municipal CTM : 1 267 370 € pour les d'études, le désamiantage et la construction (terrassment, gros œuvre, couvertures, etc.).

Maison médicale : 1 234 336 € pour le bouclage des études, mais surtout pour la phase des travaux d'envergure (gros œuvre, terrassment, clos couvert, etc.)



**8.** Le 9 décembre 2024, le conseil municipal avait adopté une délibération ouvrant possibilité de contracter un prêt de 1,5 million d'euros, qui finalement n'avait pas été débloqué. Un nouvel emprunt du même montant est donc contracté pour 2025.

Les résultats financiers de la commune, notamment sa capacité à générer un excédent significatif en fonctionnement et son faible taux d'endettement, permettent de recourir à l'emprunt.

**9.** Avec un budget de fonctionnement 2024 négatif de 13 220,55 €, mais un report de 153 371,29 € de 2023, le compte financier unique du cinéma Le Cratère est excédentaire à hauteur de 145 336,42 €.

**10.** Cet excédent sera réparti de la sorte sur le budget 2025 :

Fonctionnement : 40 689,29 €

Investissement : 106 159,45 €

Restes à réaliser en dépense : 1 512,32 €

**11.** Après la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 4 mars 2025 et la commission des finances le 20 mars, le budget 2025 du cinéma Le Cratère s'établit ainsi :

Fonctionnement : 406 189,29 €

Investissement : 231 512,32 €

Total : 637 701,61 €



**12.** Urbanisme : droit de diviser (voir pages 8 et 9)

**13.** Un règlement intérieur du personnel de la mairie et du CCAS a été établi. Il recense toutes les règles applicables au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public pour l'ensemble de ses agents : santé et sécurité, discipline, organisation du travail, absence, utilisation des locaux et des équipements, etc... Les représentants du personnel membres du Comité Social Territorial (commun à la Commune et au CCAS) ont été associés à son élaboration.

**14.** Le tableau des effectifs des agents municipaux a été mis à jour. Il fait état de 86 postes pourvus et de 10 postes à pourvoir.

Retrouvez les postes à pourvoir sur le site de la commune : Rubrique **Mairie > La mairie recrute**

**15.** Dans l'objectif de mener une lutte plus efficace contre la criminalité, le Service interdépartemental de la police judiciaire des Yvelines développe depuis plusieurs années un projet de traitement unique des données des plaques d'immatriculation des véhicules filmés par les systèmes de vidéoprotection des communes de la région. La commune disposant de 6 caméras capables de lire ces plaques d'immatriculation, met à disposition leurs images au SIPJ des Yvelines.



# À LA MÉDIA

## LES YEUX D'ELSA PERCENT L'ÉCRAN !

À travers une nouvelle sélection de DVD, votre médiathèque met à l'honneur le cinéma contemporain, en vous proposant une sélection de films récemment nommés ou récompensés aux Césars et Oscars 2025. De grands récits, des émotions fortes et des œuvres marquantes à découvrir... depuis chez soi.



### Médiathèque

« Les yeux d'Elsa »  
Place du Jeu de Paume  
01 30 59 38 13  
mediatheque@say78.fr  
mediatheque.say78.fr

### Ouverture :

Mardi : 15h-18h30  
Mercredi : 10h-12h30  
et 14h-18h30  
Vendredi : 15h-18h30  
Samedi : 10h-12h  
et 14h-17h

**T**oujours soucieuse d'élargir son offre culturelle et de proposer aux Arnolphiens un accès aux œuvres marquantes de notre époque, la médiathèque municipale Les yeux d'Elsa enrichit son fonds DVD avec une sélection exceptionnelle de films récemment distingués ou mis à l'honneur lors des Césars et des Oscars 2025.

Cette initiative vise à offrir à tous cinéphiles, avertis comme curieux en quête de découvertes, la possibilité de (re)découvrir chez soi le meilleur du cinéma contemporain, dans toute sa diversité : œuvres d'auteurs, grandes fresques historiques, films engagés, récits intimes ou propositions audacieuses.

### Les titres d'ores et déjà disponibles en prêt comprennent :

- Emilia Perez
- Le Comte de Monte Cristo
- Monsieur Aznavour
- Borgo
- L'histoire de Souleyman
- L'amour ouf
- Flow
- La zone d'intérêt
- Anora

- The Substance
- Quand vient l'automne
- En fanfare
- Miséricorde
- La plus précieuse des marchandises
- Les graines du figuier sauvage
- Un p'tit truc en plus

### D'autres films rejoindront prochainement les rayons :

- Vingt dieux
- Wicked
- Conclave
- The Brutalist

Chaque titre a été sélectionné avec soin pour refléter la richesse et la diversité du paysage cinématographique actuel, tant au niveau national qu'international. Ces films, souvent porteurs de messages forts, d'une grande qualité artistique, ou simplement profondément humains, sont désormais accessibles à tous les usagers de la médiathèque.

### Envie d'un conseil ou d'un coup de cœur ?

L'équipe de Les yeux d'Elsa est à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix et vous orienter selon vos envies de cinéma.

**N'oubliez pas  
le Facebook  
de la médiathèque**

## KUDO

### SUCCÈS DE L'OPEN DE FRANCE

**D**epuis 2021, l'USSA propose la pratique du Kudo, art martial créé au Japon en 1981. La discipline regroupe 15 clubs en France pour 600 pratiquants dont 56 Arnolphiens.

Le 30 mars, la section arnolphienne de kudo organisait son 3<sup>e</sup> Open de France, auquel ont pris part 127 combattants, jeunes et adultes. Parmi eux, des Français, mais aussi deux clubs de Lituanie, ainsi que de Malte, de Belgique et d'Italie.

« Le niveau était très relevé par la présence de Malte et de la Lituanie, qui ont amené des combattants internationaux », se réjouissait en fin de réunion Nicolas Coulon, l'enseignant arnolphien, ravi aussi de la seconde place par club glanée par ses élèves.



#### Prochaines échéances

Les pratiquants de Kudo sont affiliés à la Fédération Internationale de Kudo au Japon (KIF). Le 22 juin, les Arnolphiens qui le souhaitent, pourront tenter un passage de grade national à Rennes, seule structure habilitée en la matière.

Début juillet, Nicolas Coulon se rendra avec l'équipe de France à la Coupe du Monde en Bulgarie. Sélection obtenue le 26 janvier dernier après une série de 7 combats, l'obtention de son 1<sup>er</sup> dan et ses autres nombreuses participations internationales, notamment le championnat du Monde en mai 2023 à Tokyo et l'Eurasian Cup en Arménie en octobre 2024.

## AMÉNAGEMENT

### LA Z.A DES CORROYÉS BIEN FLÉCHÉE

**L**a demande date de quelques mois, lorsque le Président de Rambouillet Territoires, Thomas Gourlan, était venu à la rencontre des artisans de la commune, à l'occasion d'une table ronde organisée au Colombier par la mairie.

« En sortie d'autoroute, à l'échangeur de Longvilliers, rien n'indique la direction de la zone des Corroyés », regrettaient les professionnels.

Une situation qui se traduisait notamment par la traversée de la commune par des poids lourds



en provenance de Longvilliers via la D 988, au lieu d'emprunter la D 936 et la forêt de Dourdan, axe bien mieux adapté pour de tels véhicules que notre centre-ville historique.

La demande a bien été prise en compte par l'entité intercommunale en charge du développement économique et s'est concrétisée ces

derniers jours par la pose de cinq panneaux de direction par le département des Yvelines. Ils ont toutefois été financés par Rambouillet Territoires.

## EMPLOI

### LA MAIRIE RECRUTE

**A** l'occasion du dernier conseil municipal, voir pages 14 à 16, comme elle le fait régulièrement, la mairie dresse régulièrement l'état de ses effectifs en fonction des départs et des arrivées mais aussi en fonction de ses besoins, et ce par la création de nouveaux postes. Pour reprendre les derniers chiffres,



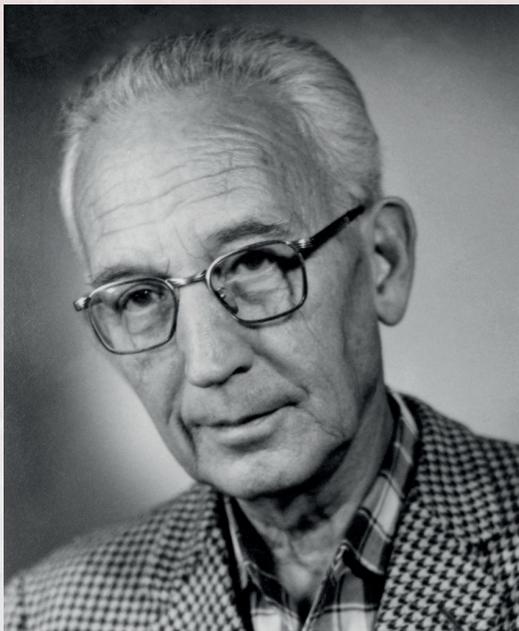
10 postes sont à pourvoir. Il n'est nullement nécessaire d'être fonctionnaire pour postuler. Toute personne répondant aux compétences recherchées peut candidater.

**Retrouvez les offres d'emploi sur le site de la mairie : rubrique Mairie > La mairie recrute**

# ARSONNEAU

## UN PARC... MAIS AUSSI UN PRÉNOM ET UN VISAGE

Dernièrement, L'Éclair publiait un article sur le parc Arsonneau. Faute d'archives disponibles, il ne nous a pas été possible de l'illustrer d'un portrait du médecin qui a donné son nom à ce poumon vert du centre-ville. Mais le hasard a permis d'écrire la suite de cette histoire... photo à l'appui.



### UN VISAGE RETROUVÉ

De passage il y a quelques semaines à Saint-Arnoult-en-Yvelines, Marie-Christine Roelens, habitante de Royan, découvre l'article consacré au parc et y reconnaît une référence à Angles-sur-l'Anglin, petite commune de la Vienne où résidait sa famille maternelle... et où le Dr Arsonneau s'était retiré pour sa retraite.

« J'ai découvert dans L'Éclair un article mentionnant Angles-sur-l'Anglin, où je réside encore chaque été. Ayant appris que la commune ne disposait pas de photo du docteur Arsonneau, j'ai donc contacté un Anglois qui a pu rencontrer Jean-Denis Robert, l'actuel propriétaire de l'ancienne maison du médecin », relate Mme Roelens.

Jean-Denis Robert, photographe, n'est autre que le fils d'Yves Robert et donc le petit-neveu du docteur Arsonneau. En fouillant dans les archives familiales, il a retrouvé un cliché du médecin, daté entre 1977 et 1978. Joint par téléphone, Jean-Denis Robert se souvient très bien de son grand-oncle. « Ma grand-tante et mon grand-oncle n'avaient pas d'enfant. Ma sœur Anne et moi avons maintes fois joué ce rôle. Notre enfance a été bercée entre Saint-Arnoult et Angles-sur-L'Anglin. Je me souviens qu'il était très ami avec Louis Aragon et Elsa Triolet et l'ancien maire Gaston Poupinel. »

Grâce à cette chaîne de coïncidences, non seulement nous avons désormais un visage à associer à ce nom, mais aussi un prénom : **Pierre Arsonneau**.

Dans son édition de novembre 2024, L'Éclair revenait sur la rénovation du cheminement du parc Arsonneau et retraçait l'origine de son nom. Le docteur Arsonneau était arrivé à Saint-Arnoult-en-Yvelines vers 1932.

Grâce à l'ouvrage de la Société Historique, *L'Histoire de Saint-Arnoult à travers les noms de ses rues*, nous apprenons que son épouse, Lélia Arsonneau née Desages, était la tante de Claude Bertin, née Desages (1922-2006), la première épouse du réalisateur Yves Robert (1920-2002), célèbre notamment pour *La Guerre des Boutons*, dont la scène de la sablière a été tournée à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

# CARNAVAL

## HAUT EN COULEURS ET EN SONORITÉS

*Depuis 2019, les enfants n'avaient pas eu l'occasion de fêter comme il se doit le Carnaval en extérieur. C'est donc une toute nouvelle génération qui a découvert cette coutume du défilé, en l'occurrence dans le parc de l'Aleu, déguisée et portée par les rythmes des percussions d'une Batucada brésilienne, menée par le groupe Timbao. Merci aux parents d'avoir permis à leurs enfants de vivre cet instant.*

Les services Animation et Jeunesse de la mairie pouvaient compter sur la mobilisation des Arnolphiennes et Arnolphiens, petits et grands, afin de se retrouver pour un moment festif. Et pour parfaire le tout, le soleil était de la fête. Rendez-vous est donné le samedi 24 mai pour la Fête de la Ville, place Jean-Moulin.





# SALON D'ART

## ARTISTES, VISITEURS ET BENEVOLES TOUS COMBLÉS

*La 31<sup>e</sup> édition du Salon d'Art du Colombier a permis à plus de 1 000 visiteurs de découvrir les quelque 250 toiles et sculptures présentées par les 76 artistes ayant accepté l'invitation des bénévoles d'Art Passion Arnolphiens et de leur président Richard Vinsot. Chacun a pu voter pour son œuvre préférée. D'ailleurs, 13 d'entre elles ont été acquises par des visiteurs.*

Le Salon d'Art du Colombier se veut bien plus qu'une simple occasion de présenter le travail des artistes. Il vise également à sensibiliser les écoliers de la commune à l'art et permet à chaque visiteur d'approcher et d'échanger avec les artistes eux-mêmes, à l'occasion de démonstrations ou tout simplement lors de la visite.





**Découvrir des  
œuvres uniques  
et échanger  
directement avec  
les artistes**



*Depuis 2018, Bernard Garel règle au cordeau le protocole des cérémonies patriotiques de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Des moments toujours teintés d'une rigueur de circonstance qui donne la solennité due à chacune d'elles, mais qui ne manque pas d'impressionner celles et ceux présents pour la première fois face aux monuments commémoratifs de notre commune. Derrière cette rigueur se cachent des valeurs liées notamment au respect, acquises très tôt dès l'enfance et renforcées au fil de sa carrière professionnelle au service de la Nation.*

**BERNARD  
GAREL,  
TÉMOIN DISCRET  
D'UNE ÉPOQUE  
ET ACTEUR ENGAGÉ**

**L'**homme a le regard fixe, la coupe de cheveux réglementaire et la tenue impeccable. Pour autant, Bernard Garel n'en demeure pas moins un personnage abordable, empreint d'une extrême bienveillance. À 86 ans, il retrace volontiers le parcours de sa vie débutée dans la ferme familiale, le 1er juillet 1939, dans le petit village de Bran-en-Gaël, en Ille-et-Vilaine, à 15 km de la forêt de Brocéliande.

« Je suis le dernier d'une fratrie de 8 enfants, composée de 4 sœurs aînées et de 3 frères. Mes parents étaient cultivateurs. Ils élevaient aussi vaches, chevaux, moutons, volailles, lapins et chèvres. Tout le nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille et vivre en totale autonomie. À l'âge de 6 ans, j'ai perdu mon père, Jean-Baptiste, d'une congestion cérébrale. Ma mère, Eugénie, a tenu la ferme seule. Autant dire que j'ai été élevé par mes sœurs. À cet âge déjà, j'amenais les vaches en pâture avant d'aller à l'école. Il n'y avait qu'un seul instituteur pour tous les niveaux. À 14 ans, c'est lui, M. Jourdan, qui m'a emmené avec mes deux camarades de niveau, Jean et Paul, à bord de sa 4 CV pour passer le certificat d'études. En fin de journée, nous l'attendions près de sa voiture, inquiets. Nous étions soulagés lorsqu'il nous a appris que nous étions reçus. À l'époque, au coup de sifflet, les élèves formaient 3 rangs avant d'entrer en classe : les maternelles, les élémentaires et les certifs. Nous lui montrions nos mains, recto et verso, pour lui montrer qu'elles étaient propres. Nous nous asseyions uniquement à son invitation. Il était à la fois notre instituteur et éducateur. De 9 à 13 ans, j'étais choriste à l'église, ce que l'on appellerait aujourd'hui un enfant de chœur. J'assistais le recteur Emmanuel pour les offices du dimanche, mais aussi pour les mariages, baptêmes et enterrements.

À 14 ans, toutes mes sœurs étaient mariées ainsi que l'aîné des frères. Jusqu'à l'âge de 17 ans, je suis resté le seul enfant à la ferme avec ma mère. Les travaux étaient devenus trop fatigants pour elle et moi. Ma mère a donc cédé le bail de location de la ferme et nous avons emménagé dans une autre maison.

J'ai alors été embauché par un transporteur de bestiaux. Nous transportions de 90 à 95 porcs deux fois par semaine, collectés de ferme en ferme, jusqu'aux abattoirs de la porte de la Villette à Paris ».

À tout juste 20 ans, le 1er juillet 1959, Bernard est appelé sous les drapeaux. Il rejoint le 10<sup>e</sup> régiment anti-aérien léger à Vannes. Après 4 mois de classes, il en sort brigadier. Il part ensuite en Algérie via Marseille, à bord du navire Sidi Ferruch. Débarqué à Bône, il rejoint en train Souk Ahras et la ferme de Sedrata.

« Les lieux étaient tenus par un adjudant, un

lieutenant et 11 harkis. J'y avais la responsabilité des munitions, des optiques et du carburant pour ravitailler les forces sur le terrain. Après 3 jours de formation et nommé maréchal des logis, je suis devenu démineur pour faire « sauter » les munitions non explosées lors des interventions, notamment des grenades. Sur place je côtoyais de nombreuses unités. Mon service aura duré 28 mois. En novembre 1961, j'avais hâte de retrouver la vie civile et ma mère. »

Finalement, c'est à nouveau vers le drapeau que le jeune homme se tourne pour débiter une carrière professionnelle. Il réussit le concours de la gendarmerie. Après 6 mois de formation à Châtellerault, il est affecté en 1962 au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de la garde républicaine en charge de la sécurité de l'Élysée sous la présidence du Général-de-Gaulle, au grade de garde républicain.

« Après deux années de service et un accident de moto, j'ai été détaché durant 15 ans au secrétariat de la Défense nationale à Paris, puis 20 ans au service du chef d'État-major du Président de la République. Au cours de ma carrière, j'ai côtoyé des chefs de corps, des généraux et des amiraux, aux fortes personnalités et à l'intelligence remarquable. Avec certains, un seul regard suffisait pour comprendre leurs attentes. Tous connaissaient parfaitement leur personnel. J'ai aussi très souvent approché les Présidents de la République Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. »

Depuis 1994, Bernard Garel goûte à une retraite bien méritée. Celui qui aura été bien absent du foyer familial pour « raison de service », avait préparé ses vieux jours en construisant, en 1984 avec son épouse Christiane, une maison à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Le couple l'occupera avec leur fille Véronique née en 1974, d'abord les week-ends, puis définitivement après avoir quitté la caserne Kellermann.

Adhérent de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc, Bernard Garel dirige les cérémonies patriotiques depuis 2018. Il assure depuis peu la présidence de la section arnolphienne de la FNACA depuis le départ de Claude Houx.

Rendez-vous est donné à toutes et tous le 8 mai prochain face au Monument aux Morts pour la France à l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, ainsi que le 18 juin à 18h, place du Jeu de Paume, pour célébrer le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle. Un personnage à qui Bernard Garel aura plusieurs fois serré la main dans le cadre de ses fonctions et qui aura marqué à tout jamais le militaire qu'il a été et l'homme qu'il est.

## Par conviction plus que par ambition, il a tracé sa voie

**Nouveau !  
Écoutez  
le portrait  
du mois**



# QUESTIONS / RÉPONSES

## LA MAIRIE RÉPOND À VOS INTERROGATIONS

La municipalité répond à vos questions.  
Celles-ci peuvent être posées via l'application illiwap.

**Lors des inondations d'octobre 2024, pourquoi la commune a-t-elle refusé de mettre à disposition des bennes pour recueillir les objets détériorés des personnes sinistrées ?**

**Réponse :** Le SICTOM a décidé, en coordination avec les communes, d'une mise à disposition gratuite de bennes dès le 14 octobre. Toutefois un Arnolphiens a souhaité s'organiser au lendemain même du premier épisode, soit le 10 octobre au matin, sans attendre la réponse de la collectivité et a organisé son propre nettoyage, à son rythme et à ses frais, en sollicitant Véolia en direct pour la mise à disposition d'une benne. Cet administré a sollicité la mairie pour la production d'un arrêté d'occupation de voirie le 11 octobre. L'arrêté a été produit conformément à la délibération des tarifs municipaux votée en Conseil Municipal du 10 avril 2021.



**Savez-vous si les motos ou mini-motos ont le droit de circuler sur les chemins de terre ? Y a-t-il une limite de vitesse sur ces chemins ?**

**Réponse :** Les motos homologuées peuvent circuler sur les chemins de terre ouverts à la circulation publique, sous réserve de l'absence de restrictions locales.

Les mini-motos et autres véhicules non homologués ne sont pas autorisés sur ces voies et doivent être utilisés uniquement sur des terrains privés adaptés.



**Un sac de collecte de chenilles processionnaires n'est pas correctement en place sur un pin situé sur la coulée verte.**

**Réponse :** Le signalement a été transmis à l'entreprise l'Abeille Noire en charge de leur mise en place. Le piège est de nouveau opérationnel.



**J'ai été choquée par une faute grammaticale grossière qui se trouve par 2 fois, dans l'article des pages 24/25 de l'Éclair de mars 2025.**

**À savoir : « Il ne faut pas que les couleurs soyent... mais il faut encore qu'elles soyent... ».**

**Certes, ces fautes se trouvent dans des paroles rapportées mais n'est-ce pas le travail du rédacteur que de vérifier et de corriger le mauvais usage de la langue ?**

**Réponse :** Je n'ai pas la prétention de corriger les écrits de Jean-Baptiste Colbert.

81. — A. M. PRONTI,  
A ROME.

Saint-Germain, 19 août 1672.

J'ai vu la lettre que vous avez écrite à mon frère en réponse de celle que je l'avois prié de vous écrire.

Sur la demande que vous faites, si les petites cassettes dans lesquelles vous mettez les huiles et essences que je vous ay demandées seront simples ou peintes en miniature, je vous prie de m'en envoyer de l'une et de l'autre façon, avec le prix de tout, afin que je puisse vous faire savoir ensuite ce que vous aurez à m'envoyer. Je vous recommande surtout que les odeurs soyent excellentes; et pour cela, prenez toutes les précautions possibles pour empêcher que les parfumeurs vous trompent.

Envoyez-moy aussi quatre douzaines de bouteilles d'eau de fleurs d'orange, de la plus excellente qui se fasse à Rome.

À l'égard des petites cassettes, faites-en faire une des plus et des moins belles. Pour les autres, il faut qu'elles soyent simples.

Il n'est pas nécessaire que personne sçache que je vous donne ces commissions.

Vous prendrez la peine d'adresser le tout à M. Arnoul, qui aura soin de



# TRAVAUX

## SÉCURITÉ ET CONFORT

*Entre entretien et modernisation, les services techniques et les entreprises extérieures n'ont pas chômé : nouveaux arceaux vélo, équipements sportifs remis en état, aménagements paysagers... Les interventions se multiplient pour améliorer le quotidien des usagers, petits et grands.*



### Supports

La mobilité douce ne semble pas être un vœu pieux, du moins pour les petits déplacements. Trois nouveaux arceaux à vélo, aux couleurs de Rambouillet Territoires, ont été installés au complexe sportif.



### Abords

Dans le cadre des travaux de la place du Jeu de Paume, l'accès au parking de la mairie a été rectifié, une protection mécanique a été posée autour de la borne de défense incendie, de nouveaux panneaux d'affichage ont été posés à l'école maternelle, et ses jardinières ont été remplacées par des plantes grimpantes.

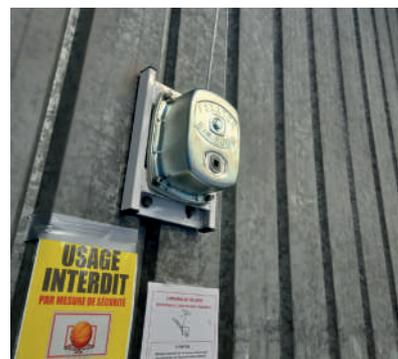


### Énergie

Des panneaux solaires sont en cours d'installation sur la couverture des nouveaux vestiaires du complexe sportif.

### Rebonds

Les fixations des buts de handball ainsi que la câblerie des paniers de basket sont à nouveau aux normes. Ces installations sont redevenues opérationnelles.



### Surface

Le ragréage du sol et la pose d'un nouveau revêtement ont été effectués à la cantine de la maternelle Guhermont.



### Revêtement

En attendant la pose du nouveau monument commémoratif dédié au Général de Gaulle, une pelouse a été installée sur la place du Jeu de Paume.

# AGENDA

## SORTIR

### Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



Au mois de mai, Saint Arnoult Randonnée organise une randonnée classique tous les mardis, samedis matin et dimanches ainsi qu'une randonnée douce tous les vendredis matin ou après-midi. Plusieurs séjours et week-ends sont au programme.

Consultez le planning des sorties sur le site Internet :  
[www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties](http://www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties)

CONTACT : Gilles au 06 87 01 55 12 - [www.randonnee78.fr/saint-arnoult](http://www.randonnee78.fr/saint-arnoult)



#### JEUDI 1<sup>ER</sup> MAI

9h à 18h : Tournoi National B tennis de table USSA.  
Complexe sportif.

#### VENDREDI 2 MAI

Départ 8h30 place Jean-Moulin avec Les Amis de Saint-Arnoult pour la visite de la verrerie à Soisy-sur-École et déjeuner à l'écomusée des pompiers à Milly-la-Forêt.  
Inscription : 06 74 65 14 31.

#### SAMEDI 3 MAI

9h à 11h : Permanence litige UFC-Que Choisir. Espace Culturel Victor Hugo.

20h : Dumka Quintet. Concert proposé par Rambouillet Territoires. Entrée libre. Le Cratère.

#### MERCREDI 7 MAI

15h : Comédie par les Amis de Saint-Arnoult et la compagnie théâtrale Bernard Lyautey "M'sieur Offenbach" - Ouvert à tous - 10 € - Réservation au 06 74 65 14 31. Le Colombier.

#### JEUDI 8 MAI

11h : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.  
Monument aux Morts au cimetière.

#### VENDREDI 9 MAI

17h à 19h : Permanence Complémentaire santé (ASCS-SA).  
Salle Printemps, Espace Culturel Victor Hugo.

#### SAMEDI 10 MAI

15h à 16h30 : Club lecture jeunes. Médiathèque.

#### MARDI 13 MAI

9h15 et 10h30 : BB lecteurs. Médiathèque.

#### MERCREDI 14 MAI

17h : L'heure des contes. Médiathèque.

#### JEUDI 15 MAI

15h à 16h30 : Les rencontres de la médiathèque.  
Café littéraire.

#### VENDREDI 16 MAI

15h à 19h30 : Collecte de sang. Le Colombier.

#### SAMEDI 17 MAI

10h30 : BB lecteurs. Médiathèque.

#### DIMANCHE 18 MAI

8h à 17h : Concours de pêche par Les Amis de l'Hameçon.  
Inscription 15 €. Étang de l'Aleu. Contact : 06 89 13 91 79

#### DIMANCHE 18 MAI

12h30 à 18h : Kermesse Paroissiale  
Jeux & animations pour s'amuser en famille ou entre amis.  
Jardin du presbytère - Entrée libre  
Contact : [kermesse@paroissesaintarnoult.fr](mailto:kermesse@paroissesaintarnoult.fr)  
[www.paroissesaintarnoult.fr](http://www.paroissesaintarnoult.fr)

#### JEUDI 22 MAI

11h45 : Sortie des aînés au Cabaret de la Chouette à Cernay-la-Ville offert par le CCAS. Limitée à 70 places.  
Inscription au 01.30.88.25.20/34.

#### VENDREDI 23 MAI

20h : Réunion publique ADEA2 sur le double thème :  
Urbanisme - Inondations. Espace culturel Victor Hugo.

#### SAMEDI 24 MAI

##### Poésie dans la ville

Durant un mois, le parc Arsonneau rentrera en éruption à l'occasion de l'installation intitulée « La poésie volcanique ». Une installation coorganisée par la mairie et la Maison Elsa Triolet-Aragon avec le soutien créatif des enfants des écoles élémentaires et de l'accueil de loisirs.  
Attention, chaud devant... !

#### SAMEDI 24 MAI

10h à 18h : Fête de la ville  
Abandonnez vos écrans, descendez dans la rue et venez vous rencontrer.

##### Mais aussi...

7h30 à 18h : Vide-grenier organisé par l'ACASA  
20 € le stand de 4 mètres. Place Jean Moulin.  
Contact : [acasa.secretariat@gmail.com](mailto:acasa.secretariat@gmail.com) - 06 01 77 74 30

10h30 : Marche santé 4 km  
Organisée par Saint Arnoult Randonnée.  
Départ place Jean Moulin. Gratuit.

14h à 19h : Brevet marche Audax 25 km  
Marche Audax officielle en deux boucles de 12,5 km à allure régulée (6 km/h).  
Tarif : 5€ avec ravitaillement et 3€ sans ravitaillement.  
Organisé par Saint Arnoult Randonnée.  
Départ Salle Victor Hugo.  
Inscription sur place ou sur [randonnee.78.fr](http://randonnee.78.fr)

#### DIMANCHE 25 MAI

14h à 18h : Visite du musée des Arts et Traditions Populaires  
Par la Société Historique et Archéologique.  
Entrée libre. Moulin Neuf - Rue de Nuisement.  
Contact : [riederpatrick@orange.fr](mailto:riederpatrick@orange.fr)

#### JEUDI 29 MAI AU DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN

Le comité de jumelage se rend à la rencontre de ses amis de Freudenberg lors du week-end de l'Ascension.

#### SAMEDI 31 MAI

14h à 17h : Répare Café  
Salle Paul Verlaine.



## MAISON ELSA TRIOLET-ARAGON

SAMEDI 17 MAI 2025

Nuit européenne des Musées



Visites "dans le noir" : Une expérience unique et sensorielle où l'atmosphère nocturne et les lectures choisies révèlent l'intimité du lieu. Cette visite vous permettra de découvrir la Maison sous un angle différent, guidé par la voix, les odeurs du papier, les craquements du bois, le grincement d'une porte ou le murmure de l'eau... La perception de l'espace et du décor devient différente, stimulée par des sens habituellement dominés par la vue, offrant ainsi une immersion totale.

Durée : 45 min - visites à 19h, 20h, 21h et 22h.

DU 24 MAI AU 25 JUIN

Poésie dans la ville dans le parc du Dr Arsonneau

La poésie. Volcanique.

La poésie tout comme le volcan, en ébullition, fait jaillir le vivant, en fendant l'horizon, pour faire voir le monde autrement. La lave poétique, énergie créative à l'état pur, change le mot en vision. L'installation prendra la forme de 3 volcans de mots. Le volcan, comme symbole de vie et de création.

La scénographie s'articule donc autour de différents éléments :

« L'éruption poétique » : des volcans seront montés dans le parc, animés par une lave de mots, composés par les écrits des enfants.

« Les vers explosifs et effusifs » : les arbres seront revêtus de citations volcaniques.



DU 24 MAI AU 31 AOÛT 2025

Exposition Lionel Sabatté



Artiste convoquant tour à tour la peinture, le dessin, la sculpture et la photographie, Lionel Sabatté déploie un imaginaire protéiforme évoquant souvent la nature, mais aussi les phénomènes liés aux manifestations du vivant et à sa fragilité.

L'artiste entame depuis plusieurs années un processus de récolte de matériaux qui portent en eux la trace d'un vécu : poussière, cendre, charbon, peaux mortes, souches d'arbres... Ces éléments sont combinés de manière inattendue et les œuvres ainsi créées portent en elles à la fois une délicatesse mais aussi une « inquiétante étrangeté », donnant vie à un bestiaire hybride.

Vernissage le samedi 24 mai de 15h à 18h.

Réservation : Tél : 01 30 41 20 15 - info@maison-triolet-aragon.com

**COMÉDIE BALLET**  
Spectacle proposé par les Amis de Saint Arnoult

Au Colombier **Mercredi 7 mai**  
9h à 11h

**M'SIEUR OFFENBACH**

LES SOUVENIRS D'ALFRED GARÇON DE CAHORS DU SECOND EMPIRE

10€

Renseignements au 06 74 65 14 31

CÉRÉMONIE

**COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

**Jeudi 8 mai 2025 • 11h**

Monument aux Morts au cimetière Saint-Arnoult-en-Yvelines

LEVÉE DES COULEURS  
LECTURE DES MESSAGES  
DÉPÔT DE GERBES  
SONNERIE AUX MORTS  
MINUTE DE SILENCE  
MARSEILLAISE

Un vin d'honneur sera offert par la mairie, en salle des mariages à la mairie, après la cérémonie.

FC SAINT ARNOULT 78

**TOURNOI U10-U11**  
**08 MAI 2025**

RDV A PARTIR DE 9H AU STADE DE ST ARNOULT

LES ÉQUIPES PRÉSENTES

AC BB, FCPR, FC 78, FC 90, FC 100, FC 110, FC 120, FC 130, FC 140, FC 150, FC 160, FC 170, FC 180, FC 190, FC 200, FC 210, FC 220, FC 230, FC 240, FC 250, FC 260, FC 270, FC 280, FC 290, FC 300, FC 310, FC 320, FC 330, FC 340, FC 350, FC 360, FC 370, FC 380, FC 390, FC 400, FC 410, FC 420, FC 430, FC 440, FC 450, FC 460, FC 470, FC 480, FC 490, FC 500, FC 510, FC 520, FC 530, FC 540, FC 550, FC 560, FC 570, FC 580, FC 590, FC 600, FC 610, FC 620, FC 630, FC 640, FC 650, FC 660, FC 670, FC 680, FC 690, FC 700, FC 710, FC 720, FC 730, FC 740, FC 750, FC 760, FC 770, FC 780, FC 790, FC 800, FC 810, FC 820, FC 830, FC 840, FC 850, FC 860, FC 870, FC 880, FC 890, FC 900, FC 910, FC 920, FC 930, FC 940, FC 950, FC 960, FC 970, FC 980, FC 990, FC 1000

## MAJORITÉ MUNICIPALE

**Des projets concrets pour tous les Arnolphiens, dans la transparence et la continuité Saison 5 épisode 65.**

Depuis le début du mandat, notre équipe municipale agit avec un objectif clair : améliorer concrètement le quotidien des Arnolphiens. Nous le faisons avec rigueur, transparence et engagement. Pourtant, certains semblent préférer déformer la réalité plutôt que de reconnaître l'investissement des agents de la collectivité et des élus de la majorité.

Prenons un exemple concret : le nouveau vestiaire construit à proximité du terrain de football. Moderne, fonctionnel et pensé pour tous les utilisateurs, il est – comme les anciens vestiaires – partagé entre tous les Arnolphiens. Cette information a été présentée et expliquée non pas une, mais à trois reprises en conseil municipal : le mardi 24 septembre 2024, le lundi 9 décembre 2024 et le mardi 2 avril 2024. Trois dates, trois occasions d'échanger, d'écouter, de poser des questions. Comment peut-on, de bonne foi, affirmer ne pas être informé ?

Ce manque d'écoute, cette posture de déni, interroge. Il est d'autant plus regrettable que l'ensemble des pièces administratives évoquées lors des séances est public, consultable par tous. Les élus de l'opposition disposent de ces documents, comme tout citoyen intéressé. Pourtant, une minorité préfère nourrir la polémique plutôt que de prendre connaissance des dossiers. Ce n'est pas en ignorant les faits que l'on construit un avenir commun.

Face à cela, nous réaffirmons notre méthode : travail collectif, clarté des décisions et engagement pour chaque quartier, chaque famille, chaque association. La réalisation de projets structurants pour notre commune ne se fait pas en improvisant, ni en entretenant des querelles de personnes. Elle repose sur une vision partagée, sur la mémoire des engagements passés, et sur un suivi rigoureux des actions.

Nous avons tendu la main à l'opposition, espérant pouvoir échanger sur le fond. Malheureusement, trop souvent, les interventions ne portent ni sur les projets, ni sur les besoins des habitants, mais sur des querelles individuelles. Pourtant, nous ne représentons pas nos personnes : nous représentons les Arnolphiens. Tous les Arnolphiens.

Notre équipe poursuit son travail. Elle le fait avec sérieux, constance et responsabilité. Nous remercions chaleureusement les agents de la commune pour leur professionnalisme, et tous les citoyens engagés qui prennent part, activement, à la vie démocratique locale. Ensemble, nous continuerons à faire avancer Saint Arnoult en Yvelines.

## OPPOSITION MUNICIPALE

**ENSEMBLE POUR SAINT ARNOULT**



Ensemble pour Saint Arnoult

La majorité, dans une démarche de spéculation immobilière visant à augmenter ses recettes fiscales en favorisant les constructions nouvelles, mène une politique du « tout voiture » qui se désintéresse totalement des modes de circulations douces.

L'espace vert et arboré proche du Champ des Pommiers va être raboté pour construire de nouvelles places de parking, alors que des places sont inutilisées le long du cimetière.

Au contraire, pour préserver notre qualité de vie, l'aménagement de la coulée verte, l'extension des voies cyclables dans le centre-ville, la réalisation de trottoirs rue de Nuisement pour se rendre au complexe sportif, et tant d'autres projets devraient être des priorités pour permettre à tous de circuler en toute sécurité sans avoir besoin de prendre systématiquement la voiture.

Planter des arbres ne suffit pas ; c'est une véritable démarche citoyenne d'amélioration de la qualité de vie à Saint-Arnoult qu'il faut lancer. Mais ce n'est pas leur priorité, hélas.

## SAINT ARNOULT ET VOUS



Saint Arnoult et Vous

***L'investissement qui recule, c'est l'avenir qui attend***

Le vote du budget est un moment clé de la vie locale, révélant les priorités de la municipalité. Mais, cette année encore le **décalage entre discours et décisions est frappant.**

Plutôt que de s'engager dans des dépenses lourdes et non essentielles, **pourquoi ne pas se concentrer sur l'entretien des infrastructures existantes ?** La majorité choisit l'**immobilisme** au profit de ces réalisations « tape à l'œil ».

Autre choix contestable : la **baisse des subventions aux associations.** Une décision qui montre le peu d'intérêt qui leur est porté, alors que ce sont elles qui font vivre la commune.

Après deux hausses successives, la majorité maintient un niveau élevé d'impôts. Résultat : **400 000 € de plus par an ponctionnés aux ménages** sans amélioration des services ni projet structurant. Être élu ce n'est pas faire des promesses ou de se pavaner sur les réseaux. **MAIS, c'est de la présence et des ACTES.**

**Où est donc l'intérêt collectif et le changement tant promis ?**

# PRATIQUE

## NUMÉROS UTILES

CPAM.....	36 46
Canicule info service.....	08 00 06 66 66
Conseil énergie RT78.....	01 83 75 06 05
Gendarmerie.....	01 61 08 32 30
Police secours.....	17
Pompiers.....	18
SAMU / SMUR.....	15
SAMU Social.....	115
Hôpital Dourdan.....	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet.....	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée.....	119
Enfants disparus.....	116 000
FIL santé jeunes.....	22 24
Personnes âgées maltraitées.....	39 77
SOS médecin.....	36 24
Urgence pour sourds et malentendants.....	114
Violences conjugales.....	39 19
SNCF.....	36 35
SICTOM n° Vert.....	08 00 49 50 61
Saint Arnoult Funéraire 24h/24 et 7j/7.....	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : <a href="mailto:monpharmacien-idf.fr">monpharmacien-idf.fr</a>	
- de nuit : 17	

### Déchèterie

Route départementale 988, route d'Ablis

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, vendredi et samedi :

9h à 12h45 et 14h à 17h45

Dimanche : 9h à 12h45

Mercredi et jeudi : Fermé

### Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610

78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex

Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : [accueil@say78.fr](mailto:accueil@say78.fr)

Site : [saintarnoultenyvelines.fr](http://saintarnoultenyvelines.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h

Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30

Mercredi et vendredi :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Samedi : 8h30 à 12h30

**Police Municipale**..... 01 30 59 30 17

### CCAS

Place du Jeu de Paume

78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : [ccas@say78.fr](mailto:ccas@say78.fr)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi :

8h30 à 12h30



Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse [ac@say78.fr](mailto:ac@say78.fr)

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS

### Nos nouveau-nés

Kiara VANDENDRIESCHE, le 6 mars 2025

Aëlis DEMAILLE, le 14 mars 2025

Inaya SOILIH DUBOURG, le 15 mars 2025

Léandre COLLET, le 29 mars 2025

### Ils se sont pacés

Marianne GUÉGAN et Sébastien DA SILVA,  
le 3 avril 2025

### Ils se sont mariés

Sofiane NAOUALI et Ghada AISSA, le 12 avril 2025

### Ils nous ont quittés

Pierre LE COIDIC, le 17 mars 2025

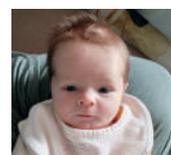
Marie-Thérèse BIZETTE, le 25 mars 2025

Jacqueline ROGER née BRIDARD, le 5 avril 2025

Aëlis  
DEMAILLE



Léandre  
COLLET



**DIS-MOI PAS  
QU'CEST PAS  
VRAI !!!**

**SAMEDI  
24 MAI 2025**

**Fête  
DE LA  
ville**

**STRUCTURES GONFLABLES,  
VIDE GRENIERS,  
STANDS DES ASSOCIATIONS,  
RESTAURATION**

**PLACE JEAN MOULIN**

**DE 10H À 18H**



*Saint-Arnoult  
en Yvelines*